

Les intervenants :

Entreprise de démolition : Melchiorre
Maître d'œuvre : FCID-Inge-D
Maître d'ouvrage : Valdevy



Vos questions / Nos réponses

Quels sont les horaires des travaux ?

- ▶ Les travaux auront lieu **du lundi au vendredi, de 7h à 18h**. Ces horaires pourront varier en fonction des sorties d'écoles, etc.

Le parc sera-t-il fermé ?

- ▶ Oui dans la **phase grignotage quelques semaines** en période hivernale pour votre sécurité.

Est-ce que la démolition sera en même temps que la réhabilitation des tours Lebon Lamartine ?

- ▶ Non pour le 13/15 rue Lamartine.

Est-ce qu'il y aura des tests pour la présence d'amiante ainsi que sur la qualité de l'air ?

- ▶ Oui les résultats de ces tests seront **consultables sur demande** auprès des services de Valdevy.

Est-ce qu'il y aura une campagne de dératisation ?

- ▶ Oui **3 semaines** avant la démolition.

Qu'en est-il du niveau sonore ?

- ▶ Il sera conforme aux normes.

INFORMATION

TRAVAUX

DÉMOLITION DU 13-15 LEBON LAMARTINE

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de votre quartier, le bâtiment 13-15 Lamartine va être prochainement démolì.

Valdevy s'engage à mettre tout en œuvre pour limiter les nuisances liées à cette opération présentée en réunion publique aux riverains le 26 juin 2023.

La durée totale prévisionnelle des travaux est de 7 mois. Le chantier se déroulera en 4 étapes.



Pour toutes questions

Valérie Pelletier
Coordinatrice locataires

01 84 77 17 63

Les 4 étapes

Préparation du chantier :

Délimitation du périmètre de chantier, installation de l'entreprise.

 Durée : 1 mois

Impact sur votre quotidien :

- ▶ Neutralisation de places de stationnement
- ▶ Circulation modifiée.



-  Délimitation du chantier pendant la préparation (phase n°1).
-  Délimitation du chantier pendant le désamiantage, le curage et la démolition (phase n°2).
-  Périmètre élargi sur une période de 15 jours pendant la démolition.

Désamiantage :



Une entreprise certifiée intervient conformément à la réglementation.

 Durée : 2 mois

- ▶ Pas d'impact supplémentaire.

Curage du bâtiment :

Les équipements sanitaires, les menuiseries, etc. sont retirés, et triés pour être recyclés. Des bennes spécifiques seront utilisées à cet effet, vidées et remplacées régulièrement.

 Durée : 2 mois

Impact sur votre quotidien :

- ▶ Circulation de camions bennes.



Démolition de la tour :



La tour sera démolie par grignotage : il n'y a pas d'explosion, la grignoteuse démolit progressivement le bâtiment. Les dispositions sont prises pour limiter les dégagements de poussière (pulvérisation d'eau).

 Durée : 2 mois

Impact sur votre quotidien :

- ▶ Poussière et bruit liés à l'opération de grignotage
- ▶ Circulation d'engins pour l'évacuation des gravats
- ▶ Périmètre de chantier élargi.

